

Garde d'enfants pendant les JO : un chèque emploi service de 200 à 350 euros pour les agents de l'État

Bastien Scordia

Faciliter l'accès à une offre de garde et d'activités pour les enfants des agents publics mobilisés dans le cadre de l'organisation des jeux Olympiques de cet été. C'était la consigne que l'ex-Première ministre Élisabeth Borne avait adressée aux ministres et préfets dans une circulaire de novembre dernier. L'ex-cheffe du gouvernement y annonçait un "*accès facilité*" aux établissements d'accueil de la petite enfance pendant la période des JO et une "*offre élargie*" d'activités de séjours et d'activités de loisirs pour les enfants du personnel présent sur le pont durant cet événement sportif.

Ces dispositifs d'action sociale pour les agents de l'État se précisent un peu plus aujourd'hui, avec les "*recommandations*" que le ministère de la Fonction publique s'apprête à adresser aux secrétaires généraux des ministères sur la "*préparation*" et le "*bon déroulement au plan social*" des jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). Des recommandations détaillées dans un projet d'instruction de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Des Cesu attribués sans plafond de ressources

Ainsi, la direction a décidé de mettre en place "*de façon exceptionnelle*" des chèques-emploi service universel (Cesu) pour la garde des enfants de 0 à 6 ans des agents mobilisés pour la période des Jeux. Des chèques qui pourront notamment servir "*à accompagner des parents qui devraient payer le soir une baby-sitter parce qu'ils prolongent un peu leurs horaires de travail*", a précisé le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, samedi 9 mars sur France Info.

Le montant de ces "Cesu JOP" sera de 200 euros par enfant pour un couple et de 350 euros par enfant pour une famille monoparentale. Ils seront attribués aux agents mobilisés "*sans plafond de ressources*", explique la DGAFP en précisant que quelque 10 000 chèques de ce type seront versés aux agents publics "*selon l'estimation actuelle des besoins*".

À noter que ces "Cesu JOP" viendront en complément des chèques que peuvent déjà percevoir les agents de l'État pour la garde de leurs enfants. Pour rappel, le bénéfice du "Cesu-garde d'enfant 0-6 ans" est, lui, soumis à condition de ressources pour les agents vivant en couple et son montant s'élève, en année pleine, à 200, 400 ou 700 euros. Pour les familles monoparentales, en revanche, l'aide est accordée sans plafond de ressources et son montant peut être de 265, 480 ou 840 euros. Dans ses recommandations, la DGAFP invite aussi les ministères à "*compléter ce dispositif interministériel par une offre ministérielle dédiée aux enfants de 6 à 12 ans*".

Mutualisation des moyens ministériels

Outre ce chèque exceptionnel, l'État va mobiliser un "*contingent de places supplémentaires*" en crèche pour les enfants des agents qui seront sur le pont durant les JO. Et ce notamment en Île-de-France.

"Des conventions avec des prestataires sont en cours de finalisation pour dégager une offre supplémentaire", explique la DGAFP. Cette direction évoque aussi une "*mutualisation accrue des moyens ministériels*" avec certaines crèches du ministère des Armées, qui "*pourront notamment accueillir des enfants d'agents d'autres ministères*".

Davantage de places seront aussi réservées dans les centres de vacances "*pour pouvoir aider les familles qui enverraient leurs enfants en colo*", a expliqué Stanislas Guerini. Les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) disposeront en effet d'une offre de réservation de séjours d'enfants "*augmentée à environ 2 000 séjours supplémentaires*", est-il ainsi écrit dans le projet d'instruction de la DGAFP. Une offre interministérielle qui s'ajoutera à l'offre des ministères, que ceux-ci sont d'ailleurs "*invités à élargir autant que nécessaire au bénéfice des enfants dont les parents sont mobilisés par les Jeux*".